

Le référendum sous la Vème république.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **06/12/2016 à 15:55**

Voilà un sujet que nous avons eu à traiter ce jour.

Pour ma problématique :

Si Le référendum est l'expression directe de la souveraineté du peuple, de la volonté générale, sa pratique et sa mise en place vise cependant écarter le souverain (je n'ai plus en tête mais après coup je me dit que c'est pas terrible).

Plan :

I la pratique du référendum sous la Vème

A) Pratique Gaullienne du référendum

B) Pratique post-Gaullienne du référendum

II) La main mise d'un PDR sur le référendum

A) L'initiative du référendum

B) Le contournement du référendum.

Dans les grandes lignes j'ai brossé la partie du référendum axé question de confiance sous De Gaulle qui va ensuite basculer et faire peur suite au NON de 1969.

L'apport de la révision constitutionnelle de 2008 pour l'ouverture de l'initiative à 1/5 des parlementaires ET 1/10 des inscrits sur les listes électorale.

Bon autant Le I je veux bien y croire.

Autant après coup je me dit que mon II est d'une absurde nullité ...

Du coup je balise un peu pour ce partiel [smile33]

Je me suis laissé parturbé par cette histoire de main mise du PDR vue en CM je n'ai cependant pas sur l'expliquer à mon avis ..

Je ne m'attend pas à une grande réussite, bon reste à voir le résultat mais je doute.

Par **LouisDD**, le **07/12/2016 à 19:16**

Salut

N'ayant pas fait la Ve République, Je ne puis juger de votre travail, mais par rapport à mes connaissances et en combinant les autres matières où la Ve fut abordée, J'aurais parlé de ça :

De Gaulle (quasi césarisme démocratique)
Échec de 1969

Détournement de référendum (plus un Oui ou Non au président qu'à la question en elle même)

Échec sous Chirac, notamment le non à l'Europe (constitution européenne)
Une non utilisation sous Sarko et Hollande : pourquoi ? (

Bref tenez nous au courant !
Et bonne révisions pour vos partiels, Je suis en plein dedans !

A plus

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **07/12/2016 à 20:04**

J'ai abordé les points cités mais, j'ai peur que ce soit noyé dans un plan hasardeux :/

Par **LouisDD**, le **07/12/2016 à 20:20**

Re

A voir, mais si lors de la rédaction c'est cela qui vous est venu, vous sachant bosseur et rendant des devoirs corrects, Je ne doute pas que la note suivra !

Une question : combien de temps dure vos épreuves ?
Ma dernière colle de droit constitutionnel un commentaire de texte, en 1h30, complet, n'a pas été noté pareil pour tous, car certains de ceux qui ont eu les meilleurs notes n'ont même pas rendu un commentaire mais une introduction et un plan détaillé, ce qui est assez rageant quand on a su gérer son temps pour rendre un devoir quelque peu plus médiocre mais complet...

Mais bon normalement au partiel ce sera en 3h et complet pour tous...

A voir, mais je pense que si vous avez su toutes les idées soumises plus haut, C'est que la copie comprend une certaine matière de qualité !

Après des fois on se demande où l'on perd les points, la colle dont je parle plus haut, J'ai eu 12, devoir correct, Et le mot Wikipedia entouré avec mis "à expliquer"...
Donc bon assez rageant !

Bonne soirée

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **07/12/2016 à 20:42**

Nos épreuves durent en général 3h pour le droit constitutionnel et 3h pour le droit civil.

Pour les autres, ,c'est entre une heure et une heure trente ...

C'est assez long et court à la fois je dois dire ...

Bonne soirée ;)